

Cour d'Appel de Versailles
Tribunal judiciaire de Versailles
Jugement prononcé le : [REDACTED] 2020
5ème chambre correctionnelle section 2
N° minute : [REDACTED]
N° parquet : [REDACTED]

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal Judiciaire de Versailles

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Versailles le [REDACTED] OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT,

composé de Madame [REDACTED] juge d'instruction, présidente du tribunal
correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du
code de procédure pénale.

Assistée de M [REDACTED] Cendrine, greffière, et de [REDACTED]
LAUNAY Alison, greffière en stage d'approfondissement professionnel (non présente
au prononcé de la décision),

en présence de Madam [REDACTED] substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

Prévenu

Nom : [REDACTED]
né le 7 [REDACTED]
de LEO [REDACTED]
Nationalité [REDACTED]
Situation [REDACTED]
Situation [REDACTED]
Antécédents [REDACTED]
Demeure [REDACTED]
Situation [REDACTED]

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS, toque
G59,

- CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT
ALCOOLIQUE : CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU
MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE)
faits commis le 7 juillet 2019 à ST HILARION 78125

DEBATS

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

[REDACTED]

PAR CES MOTIFS

[REDACTED]

RELAXE [REDACTED] pour les faits de CONDUITE DE
VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE : CONCENTRATION
D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40
MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) commis le 7 juillet 2019 à ST HILARION 78125 ;